

amelie.lecomte@pas-de-calais.gouv.fr

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Liberté Égalité Fraternité

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement Section utilité publique Affaire suivie par : Amélie LECOMTE Tél. : 03 21 21 21 45 Arras, le 20 juillet 2020

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Maire Hôtel de Ville 6 Place du 4 Septembre 62407 Béthune Cedex

OBJET: Réalisation d'un bassin d'orage à Béthune - Enquête publique portant sur la demande

d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau par la Communauté

d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

P.J.: — Copie de l'arrêté préfectoral daté du 17 juillet 2020 d'ouverture d'enquête publique ;

-1 avis d'enquête publique à publier;

-1 certificat d'affichage;

- 1 dossier d'enquête publique;

− 1 procès-verbal de dépôt du dossier.

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli et accompagnée du dossier d'enquête, une copie de mon arrêté préfectoral prescrivant, du mardi 1^{er} septembre 2020 au mardi 15 septembre 2020 inclus, une enquête publique relative au projet repris en objet du présent courrier, sur le territoire des communes de Allouagne, Annezin, Béthune, Chocques, Drouvin-le-Marais, Essars, Fouquereuil, Fouquières-les-Béthune, Hinges, Labeuvrière, Locon, Lozinghem, Oblinghem, Vaudricourt, Vendin-les-Béthune et Verquin. Le siège de l'enquête est fixé en votre mairie.

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités de publicité qui vous incombent, à savoir la publication, <u>quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci</u>, de l'avis d'enquête, par voie d'affiches, en votre mairie ainsi qu'à la publication de ce même avis sur le site internet de votre mairie s'il existe. Vous voudrez bien m'adresser, à l'issue de l'enquête, le certificat justifiant la mise en œuvre de ces modalités.





Je vous informe que par décision du 30 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Gilles PARENNA, retraité de l'éducation nationale, demeurant au 6 Chemin de Saint Laurent – 62580 Bailleul-sir-Berthoult, en qualité de commissaire enquêteur. Ce dernier vous fera prochainement parvenir le registre d'enquête coté et paraphé par ses soins.

Vous aurez la charge de déposer le dossier d'enquête et d'ouvrir le registre pour le 1^{er} septembre 2020 matin. À l'issue de l'enquête, vous devrez lui transmettre, sans délai, d'une part, le registre accompagné des pièces annexées afin qu'il le clôture et, d'autre part, le dossier d'enquête.

Afin que le public puisse lui faire part de ses observations, le commissaire enquêteur assurera des permanences en votre mairie aux dates et horaires suivants :

- le mardi 1^{er} septembre 2020 de 9h00 à 12h00;
- le mardi 8 septembre 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 15 septembre 2020 de 14h00 à 17h00.

J'appelle votre attention sur le fait qu'un message électronique vous a été adressé via la plateforme ANAE aux fins de solliciter l'avis de votre conseil municipal sur la demande d'autorisation, en application de l'article R181-38 du code de l'environnement. Je vous rappelle que la délibération par laquelle le conseil municipal rendra son avis devra intervenir <u>au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, pour que l'avis émis puisse être pris en compte. Il conviendra de m'adresser copie de cette délibération à l'adresse de courriel suivante : <u>pref-enquetes-publiques@pas-de-calais.gouv.fr</u>.</u>

Je vous précise enfin qu'un extrait de mon arrêté fera l'objet d'une publication dans la presse les jeudis 13 août et 3 septembre 2020 dans les journaux « La Voix du Nord » et « L'Avenir de l'Artois ».

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,

Franck BERTHEZ